



MENUS DE JANVIER 2019

VILLE DE VICHY



www.ville-vichy.fr

Lundi 7	Mardi 8	Jeudi 10	Vendredi 11
Chou blanc râpé BIO Bœuf bourguignon Carottes (bio) Saint Nectaire Compote (bio)	Potage de légumes (légumes BIO) Crozets aux lardons et gruyère (SP : crozets aux dés de volaille) Fruit (bio)	Salade de penne (bio) au pesto Pavé de poisson mariné au citron Brocolis saveur du jardin Fromage blanc fruité Biscuit	Lentilles (bio) au thon Saint-Moret Pavé du fromager Petits plats d'Espagne Fruit (bio)
Lundi 14	Mardi 15	Jeudi 17	Vendredi 18
Velouté de potiron et croûtons (bio) Hachis parmentier (purée) Flan nappé caramel	Rillettes de sardine Nuggets de blé et ketchup Chou fleur persillé (bio) Camembert Fruit (bio)	Endives (bio) pommes et noix vinaigrette balsamique Escalope de dinde à la crème Poêlée de légumes cuisinée (bio) Fromage blanc Compote de pêche et spéculos	Tarte aux légumes Paëlla au poisson (riz paëlla) Petit suisse fruité Fruit (bio)
Lundi 21	Mardi 22	Jeudi 24	Vendredi 25
Betteraves râpées vinaigrette (bio) Sauté de porc colombo (SP : sauté de dinde) Jardinière de légumes (bio) Crème dessert vanille	Potage de légumes (légumes bio) Raviolis au saumon Coulommiers Fruit (bio)	Salade de mâche Rôti de bœuf sauce grand-mère Pommes de terre sautées Yaourt nature (bio) Gâteau d'anniversaire	Salade de riz à la parisienne Filet de limande meunière et citron Haricots verts (bio) Ananas au sirop
Lundi 28	Mardi 29	Jeudi 31	
Carottes (bio) râpées au citron Cuisse de poulet rôtie aux olives Chou fleur au gratin (bio) Bleu d'Auvergne Eclair au chocolat	Jambon cru et cornichon (SP : galantine de volaille) Spaghettis à la carbonara et gruyère râpé (SP : dés de dinde) Spaghettis (bio) Fruit (bio)	Pizza Gigot d'agneau froid sauce forestière Jeunes carottes Emmental Pomme au four	



Recettes maison



Produits locaux

Les menus peuvent être modifiés en fonction des modalités d'approvisionnement liées à la météo, au transport des denrées, ou pour toute autre raison.

Toutes les volailles sont de label rouge.

Les viandes de volaille, de porc et de bœuf sont de provenance Française.

Les prélèvements des plats témoins doivent être effectués sur les aliments suivis d'un "T".